

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 OCTOBRE 2020

Le 12 octobre 2020, à 20 h, s'est réuni le conseil municipal dans la salle de la mairie, suivant la convocation adressée le 06/10/2020.

Etaient Présents : Mmes MICHEL-EBERLAND-SUSSELIN-DURAND-GIL-SOUBEYRAND-DEMOMENT

Mrs MARAINE –CERVINO –VINCENT-CHAMPETIER

Secrétaire de séance : M. Vincent CERVINO

Délibération relative à la révision du montant de l'Attribution de Compensation (A.C) 2020

Mme la Maire rappelle que compte tenu de la situation financière de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, les élus communautaires par délibération n°2020_06_015 ont décidé d'une réduction de 100 000 € de l'attribution de compensation versée en 2020 à l'ensemble des communes membres.

Lorsque le montant de l'AC initiale a déjà été fixé, il peut être révisé à la hausse ou à la baisse en cas d'accord entre l'EPCI et les communes membres intéressées selon les modalités de la révision libre prévues au 1° bis du V de l'article 1609 *nonies* du CGI. Cette procédure de révision implique qu'une commune ne puisse pas voir le montant de son AC révisé sans avoir au préalable donné son accord.

Pour pouvoir être mise en œuvre, la révision libre du montant de l'attribution de compensation suppose la réunion de trois conditions cumulatives :

- . Une délibération à la majorité des deux tiers du conseil communautaire sur le montant révisé de l'AC ;
- . Que chaque commune intéressée délibère à la majorité simple sur ce même montant révisé d'AC ;
- . Que cette délibération vise le dernier rapport élaboré par la CLECT.

Le refus d'une commune n'empêche pas la révision des montants des AC d'autres communes qui ont donné leur accord à cette révision.

Par ailleurs, par délibération du conseil communautaire adoptée à la majorité des deux tiers, il a été décidé de modifier l'attribution de compensation de la commune de LANAS par une réduction de 2274.45 €.

Le montant de l'attribution de compensation définitif pour 2020 est de $11\,422.98 - 2274.45 = 9149$ €.

Le conseil municipal, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, a accepté la révision libre de l'attribution de compensation votée par le conseil communautaire et a arrêté le montant de l'attribution de compensation définitif pour 2020 à 9149 €.

Adopté à l'unanimité.

Délibération modificative n°1 : virements de crédits

Elle concerne les amortissements sur les réseaux d'eau qui doivent être amortis sur une durée de trente ans pour une dotation annuelle de 159 €. Afin de régulariser, il faut abonder les crédits manquants pour l'amortissement du compte 2041582 (autres groupements) par un virement de crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Point Communauté de communes :

-Organisation du territoire, mobilité, tourisme : démarche PANDA (périmètre de protection agricole) Il s'agit de libérer des terrains. Le PLUi (intercommunal) est en attente du vote, il s'agit d'un vrai projet de territoire, ça ne correspond pas à une somme des PLU des communes membres. L'objectif étant de re-densifier les centres bourgs.

- Ordures Ménagères : un audit a été commandé, un bras de fer juridique avec Biloba, à propos de 200 bacs qui n'ont pas été livrés. Un autre audit est mené par le Sictoba, qui ferait à la fois la collecte, le tri et le recyclage. L'enjeu étant de réaliser des économies. Trois gros broyeurs professionnels sont à disposition des communes, avec un agent formé.

SIVOM :

M. Fallois est réélu président du SIVOM.

La SAUR, déléguataire, donne le prix de l'eau : 3.06 € TTC le m³ en 2020. Si on compare avec le SEBA qui est en régie : environ 5 € le m³.

Il y a eu en 2019 25 nouveaux branchements. Il y a eu des travaux pour remettre les branchements sur le domaine public au chemin des Bras.

Le nombre d'abonnés à Lanas est de 319.

La qualité de l'eau est correcte.

Le contrat de délégation de service public actuel SAUR/SIVOM prendra fin en juin 2022. Aussi, le SIVOM va engager une étude afin de déterminer le prochain mode de gestion : affermage (situation actuelle) ou régie. Pour cela, un bureau d'études va être sollicité.

EPTB Ardèche :

Le souhait est de travailler sur la gestion de l'eau des rivières, des risques d'inondations, du repérage des habitats à risque. Il y a un vrai suivi de la qualité de l'eau de l'Ardèche, qui est globalement bonne.

Le projet de confluence Auzon-Ardèche demande une étude assez longue, qui n'aboutira pas avant 2022.

Syndicat Mixte de Pays de l'Ardèche méridionale : en attente des statuts.

Comités consultatifs communaux :

-un premier a eu lieu sur le thème de la Jeunesse. Les idées suivantes ont été proposées :

Un terrain pour faire des bosses, à vélo. Ce qui constitue un module de plus pour le skate-park.

Une épicerie à bonbons.

Souhait d'avoir un lieu de rencontres, un point de chute

Création de J.O intergénérationnels.

Dans l'ensemble, c'est plutôt tourné vers le sport.

Une autre réunion aura lieu avant l'A.G du Comité d'animation du 06.11.20.

-un second a eu lieu sur le thème de l'Aménagement du territoire. Quelques projets sont avancés :

-broyage de déchets verts

-réaménagement de la cour de l'école

-plantation d'arbres sur le parking communal

-jardin partagé

Une habitante propose de faire un Wiki, (page Internet collaborative) pour les différentes commissions communales et extra-communales.

DIVERS

-Terrain agricole acquis par la commune aux Auches : comment l'optimiser ? Une idée avancée : un accès à la rivière par la pente la plus douce.

-Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) Il s'agit d'organiser la réponse communale face à une catastrophe naturelle. Il doit être prochainement renvoyé à la Préfecture. L'EPTB va en faire une re-lecture auparavant. L'objectif serait de faire une cartographie de la commune, afin de faire chevaucher la cartographie des risques avec l'adressage postal. Celui-ci doit être remis à jour.

-Travaux de la signalétique locale (SIL) Les travaux sont quasi-finis.

-Aux Auches, une plate-bande a été réalisée pour l'arrêt du car.

-Sécurisation de la RD 114 : des feux sont placés en semaine 42, puis arrêt pendant un mois, ensuite pose de résine sur les bords.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h30